

Règlement du Tournoi interne 06/22 du collège de PEN AR C'HLEUZ

29200 BREST

I Organisation

Le tournoi interne du Collège de Pen Ar C'Hleuz est organisé par les animateurs « Echiquier Brestois-USAM » de la section Echecs du collège, le jeudi 09 juin 2022 après-midi au 71 rue de Kermaria 29200 BREST

En fonction de la situation sanitaire du moment, l'inscription au championnat doit constituer un engagement à respecter le protocole du moment, défini par les autorités académiques, sportives, et locales : exemple : port du masque fortement recommandé, désinfection des mains entre les parties, etc.... Le non-respect du protocole instauré par le collège entraîne l'exclusion du joueur de la compétition.

II horaires et cadences

La compétition comporte 5 rondes à la cadence 12 min + 3s/coup par joueur. Le pointage aura lieu jusqu'à 13h 15, les rondes étant prévues à 13h20, 13h55, 14h30, 15h05 et 15h40.

La remise des récompenses se fera avant 16h30

III Homologations

La compétition est homologuée LBE sous le numéro suivant :

Tournoi Interne de Penn Ar C'Hleuz: 56005

IV Arbitre

L'arbitre du tournoi est Noël RANNOU AFO1, licence A09861.

V Inscriptions

L'inscription est gratuite mais tous les participants doivent être affiliés à la FFE.

Les inscriptions se font par l'intermédiaire de l'établissement scolaire. Elles doivent parvenir aux organisateurs au plus tard la veille de la compétition, date au-delà de laquelle ils se réservent le droit de refuser toute nouvelle inscription si elle perturbe l'organisation (surcharge au niveau des locaux ou du matériel, ou nombre impair).

VI Déroulement

La licence B est suffisante pour tous les participants.

L'appariement se fera au système suisse par le logiciel PAPI 3 3 6

Les règles de la FFE et de la FIDE seront appliquées pendant toute la compétition. En particulier la partie sera perdue au second coup illégal d'un joueur. De même, comme précisé dans l'article 3.10.3 des Règles du jeu (p 44 du Livre de l'Arbitre, version de janvier 2022) « *en Rapide et Blitz, l'arbitre intervient lorsqu'une position illégale s'est produite comme conséquence directe d'un coup illégal que l'arbitre a vu jouer.* »

VII Classement et départages

Le classement individuel est établi au nombre de points de parties. En cas d'égalité, le départage est effectué dans l'ordre avec les systèmes Bucholz, cumulatif et nombre de parties gagnées. C'est ce classement qui détermine le podium du tournoi

VIII Encadrement

L'établissement scolaires est chargé de l'encadrement des joueurs qu'il engage, sur le site de la compétition et en dehors des locaux. Les joueurs qui ne respectent pas les consignes de sécurité et de discipline peuvent être exclus de la compétition.

IX Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent les organisateurs à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits.

X Affichage

Le règlement intérieur de la compétition sera affiché sur le lieu de la compétition avant la première ronde.

Pour l'organisation

Frédéric BAUDIN

L'arbitre principal

Noël RANNOU